



# LIVRET D'ACCUEIL

Destiné aux stagiaires des  
formations We Network



Au nom de We Network, je vous souhaite la bienvenue !

Vous trouverez au Technocampus Electronique et IoT un lieu de rencontre convivial avec des moyens techniques de pointe mis à votre disposition pour explorer les innovations produit et process.

Vous serez accompagné par des formateurs experts et expérimentés, des professionnels au discours précis et neutre qui vous éclaireront sur les nouvelles technologies et procédés innovants.

Nous œuvrons à vous proposer des formations opérationnelles, pratiques et proches de la réalité terrain, que nous adaptons et renouvelons en permanence afin de suivre l'innovation technologique et les besoins de nos adhérents.

Nous vous souhaitons une excellente formation et à bientôt !

---

**Le mot d'Ana Loizeau  
Responsable formation**



# SOMMAIRE

<b>1. Présentation de We Network</b>	<b>4</b>
1.1 Qui sommes-nous ?	4
1.2 Nos domaines d'expertise	4
1.3 Nos moyens industriels	4
<b>2. Nos offres de formation</b>	<b>5</b>
<b>3. Organisation des formations</b>	<b>5</b>
3.1 Vos interlocuteurs Formation	6
3.2 Les partenariats avec des formateurs externes	7
3.3 Modalités d'organisation	7
2.3.1 <i>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</i>	7
2.3.2 <i>Formation en présentiel</i>	8
2.3.3 <i>Formation en distanciel</i>	8
3.3.3 <i>Méthodes pédagogiques, évaluation et organisation</i>	8
<b>4. Vie pratique du stagiaire</b>	<b>9</b>
4.1 Accès au site	9
4.2 Plan des locaux	10
4.3 Hébergement	11
<b>5. Règlement intérieur</b>	<b>12</b>
Présentation générale de l'activité de formation	12
Champ d'application du règlement intérieur	12
Objet du règlement intérieur	12
Modification et révision du règlement intérieur	12
Article 1 - Inscription et admission	12
Article 2 - Organisation des formations	12
Article 3 - Hygiène et sécurité	13
Article 4 - Règles de vie	13
Article 5 - Discipline et sanctions	14

# 1. Présentation de We Network

## 1.1 Qui sommes-nous ?

### We Network est :

- Un **Centre de Ressource Technologique** dédié à l'électronique, l'IoT (Internet des Objets) et à l'Industrie du futur,
- Un **Cluster d'entreprises**, chef de file de la filière électronique dans le Grand Ouest (1ère région pour l'assemblage électronique)

En tant que **tiers de confiance**, We Network accompagne les industriels de toutes tailles (startup PME, ETI) pour :

- Sécuriser et accélérer l'industrialisation des produits électroniques et connectés.
- Sécuriser et accélérer la transformation de la production vers l'industrie 4.0

Notre label de CRT garantit la qualité, l'expertise et la neutralité dans nos prestations. En tant que réseau, We Network donne accès à un large panel d'experts et favorise le made in France en connectant les entreprises à des partenaires de la filière électronique française.

## 1.2 Nos domaines d'expertise :

### ● Systèmes et produits électroniques et IoT :

Conception et développement électronique et mécanique, industrialisation (DfM), protocoles de communication, fabrication de prototypes, démonstrateurs et préséries électroniques

### ● Industrie 4.0 :

Performance industrielle et logistique, implantation, structuration des flux SI, digitalisation des process, interconnexion des systèmes, IoT industriel

## 1.3 Nos moyens industriels :

650 m<sup>2</sup> d'espaces de travail pour réaliser vos **prototypes, démonstrateurs** et tester vos préséries en milieu industriel. Il est également possible de venir **tester les équipements et machines** mis à disposition par nos partenaires.

Ligne CMS intégrale



Câblage manuel



Pôle d'intégration



Test & Mesure



Fablab électronique



Fablab mécanique

## 2. Nos offres de formation :

### Développez vos compétences en électronique, IoT et production

Toute l'année, profitez de formations professionnelles pour cultiver les compétences de vos équipes et adapter votre entreprise à ses nouveaux enjeux !

Bénéficiez de formateurs experts de leur domaine pour transmettre avec passion leurs savoirs et leur expérience terrain pour vous aider à progresser sur vos projets.



### Formations inter-entreprises

Le catalogue de nos formations est revu chaque année pour répondre aux besoins de nos adhérents, et coconstruit avec des experts de leur domaine.



### Formations sur-mesure (intra-entreprises)

Toutes nos formations sont délivrables en intra-entreprises, c'est-à-dire dans vos locaux pour vos collaborateurs, adaptées à vos besoins.

Nous pouvons également construire avec vous des formations sur-mesure selon vos enjeux du moment.




### Formations à la carte

Créez vous-même votre programme de formation en combinant plusieurs modules de 2h ou de demi-journée pour vos collaborateurs.

### Notre engagement qualité :

Vous pouvez compter sur le sérieux de notre organisme de formation !

 Labellisé Centre de Ressources Technologiques (CRT) par l'État, nous accompagnons les industriels, de la startup à l'ETI, en véritable **tiers de confiance**

  
processus certifié  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

We Network est organisme de formation enregistré sous le n° 52490270649 et certifié Qualiopi depuis le 12/11/2021

 4,5/5 de moyenne de satisfaction en 2023

## 3. Organisation des formations

### 3.1 Vos interlocuteurs formation



**Ana LOIZEAU**

Responsable formation  
a.loizeau@wenetwork.fr  
07 68 02 10 98



**Anne LEROUX**

R.A.F  
Référént handicap  
a.leroux@wenetwork.fr  
02 41 19 97 46



**Justine SAUVAGE**

Assistante administratif &  
événementiel  
Gestion administrative  
des formations

ADMINISTRATION



**Jean-François GOUINEAU**

Program Manager  
Industrie 4.0



**Jean-Philippe ENEAU**

Expert IoT



**Nicolas PETRAU**

Expert en optimisation de la  
performance industrielle

FORMATEURS



**Romain FAUQUET**

Expert en mécanique  
et plasturgie



**Ana LOIZEAU**

Experte en protocole  
de communication



**Julie TARAGON**

Responsable du  
plateau technique



**Laurent AGUENIER**

Program Manager  
Industrie 4.0

*Certains experts We Network interviennent également pour le compte de Cap'Tronic en tant que formateurs.*

## 3.2 Les partenariats avec des formateurs externes

Pour les formations que nous organisons et pour lesquelles nous n'avons pas les compétences pour les assurer au sein de We Network, nous avons noué des partenariats avec :



proxinnov



DAVUM  
TMC



PHYTEC



playmoweb

*et bien d'autres...*

## 3.3 Modalités d'organisation

### 3.3.1 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

A partir du moment où la personne qui s'inscrit à une de nos formations indique qu'elle est en situation de handicap ou rencontre des difficultés particulières, nous reprenons contact avec elle afin de savoir comment adapter éventuellement les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée ou des difficultés rencontrées.

En fonction des demandes, nous pouvons nous rapprocher des partenaires spécialisés via le référent de parcours ou la Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).

### 3.3.2 Formation en présentiel ou en distanciel

#### FORMATION EN PRESENTIEL

Chaque stagiaire inscrit à une formation que nous organisons sur site reçoit au préalable une convocation qui précise l'adresse, la durée et les horaires de la formation.

Le jour J, l'accueil du stagiaire se fait par le formateur et un café d'accueil est toujours organisé pour une 1ère prise de connaissance de tous les participants.

Les déjeuners sont organisés par We Network et la pause se déroule soit sur site, où des plateaux repas sont servis, soit dans un restaurant à proximité.

Le stagiaire est tenu d'émarger par demi-journée de formation pour justifier sa présence.

#### FORMATION EN DISTANCIEL

Chaque stagiaire inscrit à une formation que nous organisons en distanciel reçoit au préalable une invitation Outlook faisant office de convocation qui précise le lien d'accès à l'outil de visioconférence, la durée et les horaires de la formation.

Le jour J, un tour de table dématérialisé est organisé pour une 1ère prise de connaissance de tous les participants ainsi que du formateur. Selon les formations, du matériel et/ou une liste de logiciels spécifiques à installer peut être envoyé aux participants avant le début de la session.

Le relevé de présence se fait via l'outil de visioconférence.

### 3.3.3 Méthodes pédagogiques, évaluation et organisation

#### > Modalités pédagogiques :

- Support de cours sous format papier ou numérique
- Illustration des sections théoriques par des démonstrations et des exemples pratiques tout au long de la formation
- Assistance pédagogique sur le cours assurée par le formateur pendant 1 mois à l'issue de la formation

#### > Tutorat technique en cas de formation à distance :

- Avant la formation : la vérification du fonctionnement du matériel de visio conférence et des outils spécifiques le cas échéant est assuré auprès de chaque stagiaire
- Pendant la formation : La responsable formation se tient à disposition pour résoudre tout problème technique

#### > Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

- Questionnaire de satisfaction à chaud à compléter à la clôture de la formation
- Question d'évaluation à froid quelques semaines après la formation

#### > Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

- Évaluation des connaissances via un questionnaire au début et à la fin de la formation
- Feuilles de présence signées par chaque stagiaire et le formateur par demi-journée de formation ou attestation de présence dématérialisée

#### > Validation de la formation :

- Attestation de formation remise en fin de session

## 4. Vie pratique du stagiaire

### 4.1 Accès du site

#### Adresse

**Technocampus Électronique & IoT**  
**7 rue du Bon Puits - 49480 Verrières-en-Anjou**



**Depuis Paris - 2h50 / Rennes - 1h50  
/ Nantes - 1h10**

- Depuis l'A11, prendre la sortie 14 direction Cholet-A87.
- Prendre la sortie 15, puis à gauche direction «Parc des Expositions».
- Au rond-point, prendre à droite, puis à nouveau à droite «Rue du Bon Puits»  
Le Technocampus électronique se situe à 100 m.

**Depuis Cholet - 45 min**

- Depuis l'A87, prendre la sortie 15.
- Au rond-point, prendre à droite et à nouveau à droite «Rue du Bon Puits» ;  
Le Technocampus électronique se situe à 100 m.

**Depuis la gare Angers Saint-Laud et le centre ville d'Angers**

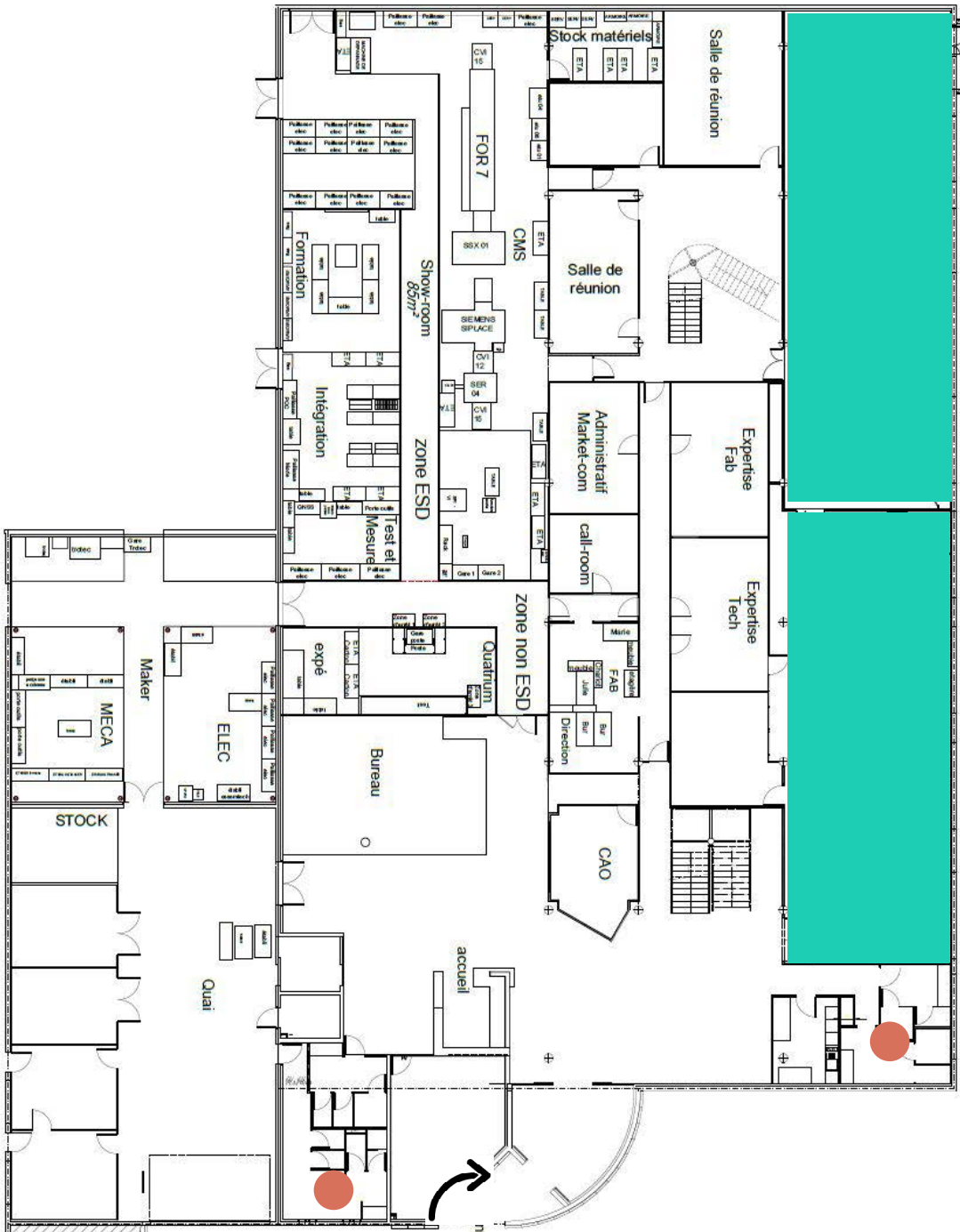
- Prendre la ligne de bus n°2 direction «Saint Sylvain», descendre à l'arrêt «Parc des Expositions».
- Le Technocampus électronique se situe à 200 m, face au Parc des Expositions.



Le site du Technocampus possède un parking surveillé par des caméras et qui reste ouvert de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi.

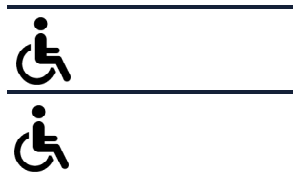
L'accueil de nos locaux se fait par la gauche du bâtiment et 2 places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité réduite au plus proche de la porte d'entrée.

## 4.2 Plan des locaux



**Accueil We Network**

**Salles de formation**



**WC**

**Places de parking pour personnes en situation de handicap**



## 4.3 L'hébergement

Pour les stagiaires devant être hébergés sur place pour suivre la formation, plusieurs hôtels côtoient We Network.



02 41 60 87 88  
acropole@brithotel.fr  
[Voir le site internet](#)



08 92 23 36 55  
[Voir le site internet](#)



0 892 68 32 63  
[Voir le site internet](#)

## 3.4 La restauration

Et pour organiser vos dîners, si vous séjournez dans un hôtel proche de We Network, plusieurs possibilités de restauration s'offrent à vous.

**LA VILLA ANGEVINE**

Restaurant - Brasserie - Pizzeria

02 41 60 80 81  
[Voir le site internet](#)

**RESTAURANT L'ACROPOLE**  
Le restaurant de l'hôtel d'Angers

02 41 60 87 88  
[Voir le site internet](#)



## 5. Règlement intérieur

(Numéro de déclaration d'activité 52 49 02706 49)

### Présentation générale de l'activité de formation

We Network accompagne les entreprises et les ESR (Etablissement d'Enseignement Supérieurs et de Recherche) dans la formation de leurs collaborateurs/étudiants tout au long de l'année. De la découverte des bases à la maîtrise des technologies, en passant par le pilotage des projets, chaque formation s'adapte aux profils et besoins des stagiaires.

### Champ d'application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur énonce les règles applicables aux salariés d'entreprises inscrits au titre de la formation continue et plus généralement, à toute personne faisant l'objet d'une convention de formation avec We Network.

Le présent règlement est donc applicable à l'ensemble des personnes inscrites à une action de formation assurée par et sous la responsabilité de We Network (appelé « stagiaires »). Il est applicable pour toute la durée de la formation.

Le présent règlement intérieur est en vigueur pour les formations dispensées dans les locaux de We Network mais également pour les formations ayant lieu dans les entreprises.

### Objet du règlement intérieur

L'objet du règlement intérieur est :

- d'énoncer les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'organisme de formation We Network ;
- de déterminer les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ;
- de définir les règles disciplinaires ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires.

Des notes de service établies conformément à la réglementation applicable pourront également être prises pour compléter le présent règlement intérieur afin de préciser les prescriptions générales et permanentes dans les matières susmentionnées.

### Modification et révision du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est susceptible d'être révisé, modifié et/ou adapté pour tenir compte de l'évolution des normes législatives et réglementaires ou en fonction de toute autre nécessité visant sa mise en conformité.

### Article 1 - Inscription et admission

L'inscription à une formation se fait via un « bulletin d'inscription » (inscription électronique).

L'enregistrement de la demande est confirmé par mail ou contact téléphonique au responsable de la demande d'inscription désigné sur le bulletin d'inscription.

Toute demande d'inscription en formation induit l'acceptation du présent règlement intérieur.

We Network valide le démarrage de la formation après réception de la convention de formation signée ou du bon de commande.

### ARTICLE 2- ORGANISATION DES FORMATIONS

Au début de chaque formation, une convocation est adressée aux stagiaires inscrits ; celle-ci comporte tous les renseignements utiles à la formation (lieu, horaires). Un exemplaire peut être transmis aux entreprises. Les horaires des formations s'imposent à tous les partenaires (stagiaires, formateurs, etc.).

#### ARTICLE 2.1 : ASSIDUITE

Les stagiaires sont tenus de suivre avec assiduité et sans interruption les formations. Chacun doit, en conséquence, s'astreindre aux règles de ponctualité.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le formateur et We Network.

L'organisme de formation se réserve le droit d'informer l'entreprise dont dépend le stagiaire de cet événement.

#### ARTICLE 2.2 : FORMALISME ATTACHE AU SUIVI DES FORMATIONS

Chaque stagiaire émarge chaque jour, avant et après la pause méridienne, une liste attestant de sa présence au stage.

A l'issue de la formation, cette liste est adressée à l'entreprise bénéficiaire de la formation pour attester du suivi de stage du salarié inscrit.

Une attestation de formation nominative est établie et remise à chacun des participants.

#### ARTICLE 2.3 : ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction et des responsables formation, les stagiaires ne peuvent entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation, y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation ni procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Dans le cas où des distributeurs de boissons et confiseries sont mis au service de tous, il est demandé à ce que les emballages et gobelets soient déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles de formation dans lesquelles du matériel est exposé. Il en est de même dans la salle de conférence si la formation s'y déroule.

#### ARTICLE 2.4 : UTILISATION DU MATERIEL

L'ensemble du matériel (notamment technique, informatique et/ou pédagogique) confié au stagiaire doit être utilisé sur les lieux de formation conformément à son objet, dans le respect des consignes d'utilisation et de sécurité ; il lui est interdit de l'utiliser à d'autres fins, notamment personnelles. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Toute dégradation commise sur les locaux ou les équipements de We Network engage la responsabilité de leurs auteurs qui supporteront les frais de remise en état estimés par la Direction.

We Network décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature dans son enceinte (salles de cours, vestiaires, aires de stationnement...).

## **ARTICLE 2.5 : INTERDICTION DE DIFFUSER LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques, la documentation et les logiciels diffusés au cours de la formation sont protégés au titre des droits d'auteur.

Ils ne peuvent être réutilisés que pour un strict usage personnel au cours de la formation et ne pourront en aucun cas être diffusés par les stagiaires sans l'accord préalable et formel de We Network et/ou de leur auteur.

Toute copie est strictement interdite sans autorisation préalable de We Network.

## **ARTICLE 3- HYGIENE ET SECURITE**

### **ARTICLE 3.1 : PREVENTION ET SECURITE**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chaque stagiaire le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation.

À cet effet, les stagiaires doivent se conformer à toutes consignes, indications générales ou particulières édictées par We Network et portées à leur connaissance par le présent règlement intérieur ou par tout autre moyen au cours de la formation.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant les indications générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de We Network.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

### **ARTICLE 3.2 : CONSIGNES D'INCENDIE ET UTILISATION DES MOYENS DE PROTECTION**

Les stagiaires doivent respecter les consignes de sécurité incendie affichées dans les locaux de We Network et notamment veiller au libre accès des moyens et matériels de lutte contre le feu (signalisation, alarme, extincteurs, etc.) et aux issues de secours.

En cas d'alerte, notamment d'incendie, les stagiaires doivent cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de We Network ou des services de secours.

L'évacuation des stagiaires s'effectue conformément à la procédure en vigueur.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 112 et alerter un représentant de We Network.

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des moyens de protection est tenu d'en informer We Network.

### **ARTICLE 3.3 : ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES**

Tout accident, même léger, survenu à l'occasion ou au cours de la formation ou pendant le trajet entre le domicile et le lieu de la formation devra être porté à la connaissance du Responsable de la formation et de l'entreprise, au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la survenance de l'accident, par le stagiaire.

Le responsable de l'Organisme de Formation ou l'entreprise, entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de la Sécurité Sociale compétente.

En cas de maladie, et après intervention d'un collaborateur We Network, habilité STT (Sauveteur Secouriste du Travail), le stagiaire sera dirigé vers les services hospitaliers compétents. Toute personne malade ou accidentée ne peut quitter We Network sans autorisation préalable.

Tout stagiaire en arrêt de travail ne peut être accueilli en formation sauf autorisation médicale spécifique.

### **ARTICLE 3.4 : BOISSONS ALCOOLISEES ET PRODUITS STUPEFIANTS**

Conformément aux dispositions des articles R. 4228-20 et R. 4228-21 du code du travail, il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées sur les lieux du travail et, par extension, sur les lieux de réalisation de l'action de formation (parkings, intérieur des véhicules, bâtiments, etc.).

Conformément aux dispositions des articles L. 3421-1 du code de la santé publique et 222-34 et suivants du code pénal, il est strictement interdit d'introduire, de consommer, de vendre ou de céder des substances classées comme stupéfiants sur les lieux de formation.

L'irrespect de cette règle est susceptible d'engendrer, outre les sanctions prévues au présent règlement intérieur, des poursuites pénales.

En outre, il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les salles de formation.

### **ARTICLE 3.5 : INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER**

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer notamment dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail, ainsi que dans les établissements destinés à la formation.

L'interdiction de fumer s'applique dans l'ensemble des locaux de We Network.

Cette interdiction vaut également pour la cigarette électronique.

## **ARTICLE 4- REGLES DE VIE**

### **ARTICLE 4.1 : ETHIQUE ET COMPORTEMENT**

Les règles élémentaires du bien vivre ensemble doivent être appliquées par tous : ponctualité, politesse, respect, honnêteté, tenue correcte.

Le langage et les attitudes doivent s'inscrire dans le respect des personnes et de leur différence. Tout comportement, physique, verbal ou écrit, spontané ou provoqué, direct ou indirect, jugé illégal, menaçant, insultant, diffamatoire, obscène, injurieux, raciste entraînera une sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Nul ne sera accepté en cours s'il ne dispose des supports pédagogiques exigés et/ou du matériel requis ainsi que d'une tenue adaptée aux activités, notamment des équipements professionnels de sécurité.

#### ARTICLE 4.2 : TENUE VESTIMENTAIRE

We Network se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne dont le comportement ou la tenue ne serait pas jugés correct.

Lorsqu'un stagiaire méconnaît cette interdiction, le responsable formation organise un dialogue avec cette personne avant tout engagement de procédure disciplinaire. En toutes circonstances, les stagiaires doivent avoir une tenue et une attitude irréprochables, vis-à-vis des autres stagiaires, des formateurs, du personnel, des locaux, du matériel et du voisinage.

#### ARTICLE 4.3 : STATIONNEMENT

Dans l'enceinte du Technocampus Electronique & IoT, une zone de stationnement est accessible aux stagiaires.

We Network n'est en aucun cas responsable de la dégradation ou du vol sur les véhicules ou deux roues des stagiaires qui demeurent leur propriété exclusive.

#### ARTICLE 4.4 : DROIT A L'IMAGE

Les prises de photo ou vidéo et diffusion sur internet, ou sur tout autre support, sont impérativement soumises à l'accord préalable des personnes concernées et de la Direction, par respect du droit à l'image des individus.

#### ARTICLE 5- DISCIPLINE ET SANCTIONS

##### ARTICLE 5.1 : NATURE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre,
- avertissement écrit par le directeur de We Network ou par son représentant,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

L'objectif des mesures disciplinaires est :

- de faire respecter les règles de vie commune en responsabilisant les stagiaires et en favorisant un comportement professionnel ;
- d'apporter une réponse systématique aux manquements les plus graves en engageant une procédure automatique en cas de violence verbale ou physique et d'acte grave à l'égard des membres du personnel de l'établissement ou des autres stagiaires ;
- de faire respecter les principes généraux du droit dans le cadre de toute procédure disciplinaire

#### ARTICLE 5.2 : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R. 6352-5 du Code du travail, lorsque le directeur de We Network ou son représentant envisage une exclusion de la formation, il est procédé comme suit :

- Le directeur ou son représentant informe l'entreprise/l'ESR des faits reprochés au stagiaire fautif et convoque le stagiaire avec le représentant de l'entreprise/ESR en indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix. La convocation adressée en amont fait état de cette faculté.

- Le directeur ou son représentant, en accord avec le responsable de l'entreprise/ESR indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

---

*We Network s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).*

*We Network est amené à recueillir des données personnelles afin d'assurer la gestion administrative et pédagogique des formations. Ces données sont intégrées au fichier Formation de We Network. Elles peuvent être communiquées à des tiers pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles.*

*Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du traitement de données et des obligations légales et réglementaires. We Network est susceptible d'adresser des invitations et/ou communications à toute personne ayant suivi une formation.*

*Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), le stagiaire peut accéder aux données à caractère personnel le concernant, les faire rectifier ou effacer, ainsi que demander leur portabilité le cas échéant. Il dispose également du droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données. Pour exercer ses droits, le stagiaire peut contacter We Network par mail à [hello@wenetwork.fr](mailto:hello@wenetwork.fr) ou par courrier à We Network – 7 rue du Bon Puits 49480 VERRIERES EN ANJOU ;*

*Si le stagiaire estime, après avoir contacté We Network, que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.*



Technocampus Electronique & IoT - 7 rue du Bon Puits  
49480 Verrières-en-Anjou

SIRET 379 474 745 00088 - NAF 8299Z  
Association professionnelle de loi 1901  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 49 02706 49  
auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire

 02 41 19 50 50

 [hello@wenetwork.fr](mailto:hello@wenetwork.fr)

Suivez-nous !



[wenetwork.fr](http://wenetwork.fr)



We Network

